



# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

## Séance n°12 du 17 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Sylvie BELLANGER, Lionel MOAL, Chantal JOUFLINEAU, Samuel HOUILLLOT, Mathieu FRÉMONT, Danièle GODET, Jacky LEPAGE, Guillaume BELOUARD, Christophe BOIS, Christian BLAISE, Adrien JONCHERAY (arrivé au point III).

**Excusés** : Olivier DERSOIR, Cédric RIVRON.

**Secrétaire de séance** : Séverine DERVAL.

### I. DEMANDE DE RAJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

⇒ Achat de parcelle H 131 des consorts Thomas de Pange pour travaux construction école.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de rajouter le point précité à l'ordre du jour.**

### II. APPROBATION DU PV DU 12 NOVEMBRE 2020

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 12/11/2020.**

### III. MARCHÉ NOUVELLE ÉCOLE

Arrivée d'Adrien Joncheray

#### a) Modification de l'implantation

Suite à la possibilité d'achat des terrains situés au nord de la future école, les architectes proposent de déplacer légèrement l'école afin de créer un sentier pédestre se raccordant au centre du village. Quelques modifications ont également été apportées à l'école elle-même : implantation de la pompe à chaleur et création de fenêtres côté sud avec un déport de la toiture pour maintenir le bâtiment passif.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **De valider la nouvelle implantation de l'école et les modifications du bâtiment ;**
- **De déposer un permis de construire modificatif ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants du marché initial et tous les documents consécutifs à ces modifications ;**
- **De créer l'opération « aménagement du sentier et du parc du bourg » en dehors du marché de l'école.**

#### b) Attribution du lot 8 « Cloisons-doublage-isolation »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la construction de la nouvelle école, un marché public a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 20 mai 2020 pour une remise des offres fixée au 30 juin 2020 à 12h.

La consultation comprenait 14 lots dont le lot 8 « Cloisons – doublage – isolation ».

Considérant que le lot 8 « Cloisons-doublage-isolation » n'a fait l'objet que d'une seule offre, ne faisant pas jouer la concurrence et que le montant de cette offre est supérieure de 20% à l'estimation initiale, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 27 août dernier, de déclarer le lot n°8 infructueux et de relancer une nouvelle consultation du 14/09 au 09/10/2020.

Cette nouvelle consultation a permis de recevoir 3 nouvelles offres.

**Après présentation du rapport d'analyse de ces offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide d'attribuer le lot 8 « Cloisons-doublage-isolation » à l'entreprise la mieux-disante, MEIGNAN SAS de Château-Gontier pour un montant de 131 587,36 € HT.**
- **Autorise Mr le Maire à signer les documents du marché.**

**c) Achat parcelle H 131 des conjoints Thomas de Pange**

Dans le cadre des travaux de construction de l'école, l'accès par la rue Monseigneur Grimault sera réaménagé. La parcelle cadastrée H 131 de 178 m<sup>2</sup>, appartenant aux conjoints Thomas de Pange, pourrait être impactée par ces travaux. Cette dernière est actuellement inutilisée par ses propriétaires mais entretenue par la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise Mr le Maire à négocier l'achat de cette parcelle pour un montant maximum de 10 € du m<sup>2</sup>, les frais d'acte et de géomètre restant à la charge de la commune.**
- **Autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié en découlant.**

**IV. ENQUETES PUBLIQUES**

**a) Méta-Bio-Energies**

Pour rappel, une note de synthèse a été adressée aux membres du conseil municipal avec la convocation à cette réunion.

La SAS Méta-Bio-Energies, située à Bel Air de Combrée – 49420 Ombrée d'Anjou, a déposé à la Préfecture du Maine-et-Loire, une demande d'autorisation environnementale pour la mise en place du plan d'épandage de son unité de méthanisation. Ce plan d'épandage concerne, entre autre, la commune de La Selle-Craonnaise. L'enquête publique a eu lieu du 02/11 au 04/12/2020 et le conseil municipal doit émettre un avis sur cette demande.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Décide d'émettre un avis favorable à la demande de la SAS Méta Bio Energies.**

**b) SAS Oudon-Biogaz**

Pour rappel, une note de synthèse a été adressée aux membres du conseil municipal avec la convocation à cette réunion.

La SAS Oudon Biogaz a déposé à la Préfecture de la Mayenne une demande d'autorisation environnementale pour la création et l'exploitation d'une unité de méthanisation de matières organiques au lieu-dit « La Garenne » à Livré-la-Touche, comprenant des stockages déportés situés dans les départements de la Mayenne, du Maine-et-Loire et de l'Ille-et-Vilaine. L'enquête publique a eu lieu du 05/11 au 04/12/2020. Les conseils municipaux des communes impactées doivent donner leur avis sur cette demande.

**Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 2 abstentions :**

- **Décide d'émettre un avis favorable à la demande de la SAS Oudon-Biogaz.**

**V. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Un recours contentieux a été déposé au Tribunal Administratif de Nantes contre la commune de La Selle-Craonnaise suite à l'arrêté accordé pour la construction d'un stockage de digestat sur le territoire (dossier n°2011612-6).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à agir en justice auprès du Tribunal Administratif de Nantes, pour le compte de la commune, concernant ce dossier, et à exercer le cas échéant les voies de recours ouvertes ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance et à régler ses honoraires pour l'affaire désignée ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.**

**VI. DEMANDES DE SUBVENTION PROJET COMMUNAUX**

**a) Sécurisation de la route du Ponceau**

Depuis 2018, l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) du Ponceau effectue des travaux de restructuration et d'agrandissement de ses locaux.

A ce titre, la structure a sollicité la commune afin de réaménager la voirie accédant à ses bâtiments et à ses champs de production pour plusieurs motifs. En effet, certains travailleurs de l'établissement viennent à pied ou en fauteuil roulant du Foyer des Charmilles où ils

résident. De plus, ils doivent traverser une route pour accéder aux champs et serres où ils travaillent.

Le nouvel agencement aurait pour but de :

- Favoriser les différents accès à l'ESAT-R, au magasin, à la ferme et aux bâtiments annexes.
- Sécuriser le passage (piéton et véhicules) entre le champ de production et les bâtiments de conditionnement situés de l'autre côté de la route.
- Diminuer la vitesse de circulation des véhicules et, par conséquent, diminuer le risque d'accident.
- Sécuriser l'accès aux logements situés à proximité.
- Créer un aménagement sécurisé pour les piétons accédant au magasin et aux ateliers.

En concertation avec la direction de l'ESAT, un aménagement de 2 ralentisseurs est convenu ainsi que la création d'un cheminement piétonnier contigüe. Ce dernier sera pris en charge par l'établissement d'aide par le travail et la commune gèrera les travaux d'aménagement des ralentisseurs.

Plusieurs études ont déjà été menées avec l'aide de Mayenne Ingénierie qui estime les travaux à hauteur de 33 675 € HT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **Valider le projet de sécurisation de la route du Ponceau, selon le plan de financement ci-dessous ;**
- **Demander la Dotation accordée à la commune dans le cadre du plan « Mayenne Relance » engagé par le Département de la Mayenne ;**
- **S'engager à débiter les travaux avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

DEPENSES H.T.	MONTANT	RECETTES	MONTANT	Taux
Détection des réseaux existants	500,00 €	Préfecture :		
Signalisation temporaire	1 200,00 €	DETR	3 715,95 €	11%
Terrassement et assainissement	8 450,00 €			
Travaux routier	22 375,00 €	Conseil Départemental :	17 408,00 €	50%
Marquage	400,00 €	Plan de relance		
Signalisation permanente	750,00 €			
Frais divers	1 325,00 €	Autofinancement	13 876,05 €	40%
<b>TOTAL DES DEPENSES H.T.</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>100%</b>

**b) Sécurisation entrée agglomération par RD150**

Dans le cadre des travaux de la route du Ponceau pour la sécurisation entre autre des piétons, il a été également décidé de mener une étude pour améliorer la sécurisation de l'entrée de l'agglomération par la route départementale 150. Ce projet permettrait de protéger, plus en amont, les piétons venant du centre du village. Certains travailleurs de l'ESAT du Ponceau sont également résidents du Foyer des Charmilles et traversent 4 fois par jour cette route par laquelle les véhicules arrivent assez rapidement.

L'estimation de ce projet est évaluée à 25 945 € HT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- **Valider le projet de sécurisation de l'entrée de l'agglomération par la route départementale 150.**
- **Demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture, selon le plan de financement ci-après.**

DEPENSES H.T.	MONTANT	RECETTES	MONTANT	Taux
Détection réseaux existants	500,00 €	Préfecture :		
Signalisation temporaire	1 200,00 €	DETR	8 400,00 €	30%
Terrassement et assainissement	5 955,00 €			
Travaux routiers	11 951,00 €	Autofinancement	19 600,00 €	70%
Marquages	1 775,00 €			
Signalisation permanente	1 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre	3 564,00 €			
Frais divers	2 055,00 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES H.T.</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>100%</b>

## VII. DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

MFR – IREO des Herbiers

Une jeune selloise est en formation scolaire de BTS PA2 à la MFR IREO des Herbiers. L'établissement sollicite la commune pour une participation financière sans mentionner de montant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'accorder à la MFR des Herbiers une participation financière de 50 € pour la scolarisation d'une jeune selloise.**

## VIII. DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la régularisation d'un dossier, l'assureur de la commune demande un reversement de la commune d'un montant de 5 023,02 €.

Cependant, les crédits budgétaires prévus à l'article comptable ne sont pas suffisants et il est du ressort du conseil municipal de modifier le budget par une décision modificative.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'autoriser la modification suivante au budget principal 2020.**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre/cpte	Libellé	Recettes	Dépenses
022 67 / 673	Dépenses imprévues Titres annulés sur exercices antérieurs		- 5 000,00 € + 5 000,00 €
Total de la décision modificative n°2			0 €

## IX. CHOIX FOURNISSEUR PANNEAUX SUITE ADRESSAGE

Le 2 juillet dernier, le conseil municipal avait validé les dernières modifications du nouvel adressage et adopté le lancement de la recherche d'un fournisseur.

**Suite à la proposition de la commission « Urbanisme, voiries-réseaux », le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ;**

- **Décide de choisir la société LACROIX pour l'achat des panneaux d'adressage, pour un montant total de 7 316,73 € HT.**

## X. POINT FINANCIER

Bilan comptable prévisionnel au 31/12/2020 :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	326 430 €	578 525 €	904 955 €
Recettes	1 424 252 €	865 930 €	2 290 182 €
Solde R-D	1 097 822 €	287 405 €	1 385 227 €

Sans les emprunts perçus, la commune obtiendrait un solde positif de 207 227 €.

Chaque commission devra adresser ses projets et devis pour la fin de l'année, en les classant par priorité.

La commission « Finances » se réunira en début d'année afin d'étudier le compte administratif de 2020 (= bilan financier), d'analyser les demandes de subvention des associations et afin d'établir une première ébauche de budget 2021.

## XI. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 approuvant le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2019 au maire, en date du 8 septembre 2020,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**  
- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,  
- **ÉMETTRE un avis favorable.**

## XII. RAPPORT DES COMMISSIONS

L.  
M  
O  
A  
L  
  
C  
·  
J  
O  
U  
F  
F  
L  
I  
N  
E  
A  
U  
  
S  
·  
B  
E  
L  
L  
A  
N  
G  
E  
R

### a. Commission Bâtiments

- i. Nouvelle école :
  - Achat terrain 2 rue de la Gare. Démarches administratives entamées.
  - Panneau de chantier : installé en janvier.
- ii. Commerce : travaux commencés et suivis par Mathieu Frémont. Dépôt du permis de construire effectué pour l'agrandissement sur la toiture-terrasse.
- iii. Orion : Devis pour fuites toiture Orion pour 6874 €. Demande de prise en charge des dégâts en sinistre à Groupama.
- iv. Salle Doisneau-Lamy : montage du plan de travail de la cuisine le 12/12 par la commission Bâtiments.
- v. Complexe sportif : lancement de l'étude d'agrandissement en 2021.
- vi. Demande de devis pour alarme dans bâtiments communaux.
- vii. Demande de devis pour moteur pour grande porte atelier.

### b. Commission Espaces verts :

- i. Achat de matériels chez Lesieur : taille-haie, tronçonneuse, réciprocatrice reçus.
- ii. Devis Houillot reçu pour tous les travaux réalisés chaque année : 6 719,11 € ttc.
- iii. Devis élagage des arbres reçus. L'Oury pour 4 944 € ttc et Guillaumé pour 6 198,60 € ttc.
- iv. Devis talus Hautbois : Naturéa pour 8 131,79 € ttc et Lardeux (35) pour 3 851,96 € ttc.
- v. Aire de jeux : 7 devis reçus pour étude avec la commission.

### c. Commission Urbanisme/... :

- i. Marquage au sol rue des Etangs : balisage prévu dans un premier temps, puis, suivant l'avis des riverains, les marquages au sol définitifs seront réalisés.
- ii. PLU : demande de commissaire-enquêteur auprès du Tribunal. Attente de l'avis des PPA et PPC (délai de 3 mois).
- iii. VEOLIA : contrôle des bornes incendies : demande de devis effectué pour les réparations.

### d. Commission Affaires sociales

- i. CCAS : cartes pour les seniors de 66 ans et + mises sous enveloppe le 14/12. Envoi ou dépôt en fin de semaine.
- ii. Portage de repas organisé pour le 25/12 et le 01/01.
- iii. Mayenne Habitat informe de la mise en vente au locataire des 13 logements secteur de la croix du bray.
- iv. Demande du Nulle Part Ailleurs pour l'organisation d'une après-midi avec les jeunes du local (4-5). Le conseil municipal autorise cet évènement mais dans la salle Doisneau-Lamy.

### e. Commission Scolaire et Périscolaire

- i. Inscriptions de 3 enfants à la rentrée de janvier : 2 en maternelle et 1 en CE. Mais 2 enfants désinscrits de l'école.
- ii. Conseil d'école du 24/11 : compte-rendu.

**f. Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**

- i. Organisation du concours de décoration de Noël : 18 inscriptions.
- ii. 17 sapins de Noël installés et décorés.
- iii. Devis pour installation de prises sur les poteaux : 4051,01 € ttc.
- iv. Préparation du bulletin en cours de finalisation.
- v. Clément AUBRY, de SAFTI Immobilier, a été reçu à la mairie pour proposer ses services afin d'effectuer la promotion des parcelles du lotissement de la Talbottière restant à la vente. ***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à signer les mandats simples de chaque parcelle avec la société SAFTI.***

**g. Commission Finances/Vie économique**

- i. Demande de subvention des associations communales : 6 reçus.

**h. Santé**

- i. Mesure du radon : la CCPC se propose d'être coordonnateur des communes. Accord envoyé le 08/12 pour travailler avec la CCPC.

**I. DIVERS**

- ⇒ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de la CCPC : envoyé par mail à tous les conseillers.
- ⇒ Projet de territoire : enquête en cours auprès de la population.
- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 14 janvier 2021 à 20h30.

Fin de séance à 23h15

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL

Chantal JOUFFLINEAU

Samuel HOUILLOT

Adrien JONCHERAY

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET

Jacky LEPAGE

Guillaume BELOUARD

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR  
(Excusé)

Cédric RIVRON  
(Excusé)

Christophe BOIS